

## Résumé exécutif

*La présente feuille de route constitue le cadre de référence à partir duquel le projet Pilote sur la Propriété Réelle (PPR) sera préparé dans la perspective de sa mise en œuvre à partir de janvier 2017 pour une application effective du cadre normatif à l'horizon 2020. Ce Projet est initié par le Secrétariat international de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) et doit être mis en place et implémenté par les pays qui souhaiteraient renforcer la transparence à travers l'identification des personnes réellement impliquées dans les sociétés extractives et ce, aux fins d'une meilleure gouvernance des ressources extractives.*

### I- Contexte et justification de la feuille de route

La Mauritanie a adhéré à l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) en 2005 puis a commencé la mise en œuvre de cette Initiative en 2006 avec notamment la mise en place d'un Groupe Multipartite de trente membres (Comité National) coordonné par un haut fonctionnaire de l'Etat. Le statut actuel de la Mauritanie est celui de pays conforme à l'ITIE. Une validation est en cours depuis le 1<sup>er</sup> septembre et donnera une idée précise de la qualité de la mise en œuvre des nouvelles normes de l'ITIE dans notre pays.

De l'institution de l'ITIE à ce jour, il y a eu une évolution significative faisant que les pays qui y ont adhéré sont confrontés à de multiples défis qui, une fois levés, permettront de renforcer la gouvernance des ressources extractives. C'est dans ce cadre que le Secrétariat International ITIE a initié un Projet Pilote sur la Propriété réelle formulé à travers la Note d'Orientation (Note d'orientation numéro 22 du mois de mai 2016) et l'Exigence 5.2 b.ii de la Norme.

## II- Objectifs

### i. Objectif général

L'objectif général de ce projet est le renforcement de la transparence et la lutte contre le conflit d'intérêt dans la gouvernance des ressources extractives.

### ii. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques visés sont :

- Adapter le cadre juridique et réglementaire aux exigences de la norme relative à la propriété réelle (PRP)
- Disposer d'un registre des propriétaires réels des entreprises extractives opérant en Mauritanie ;
- Faciliter l'accès aux données relatives à la propriété réelle ;
- Contrecarrer toute forme de conflits d'intérêts;

Une réunion du comité Nationale ITIE a été organisée le 30 Novembre 2016 pour examiner la note d'orientation N°22 avec comme résultat, la création d'un sous-comité chargé de préparer une feuille de route sur la Propriété Réelle et les Personnes Politiquement Exposées

Ce projet de feuille de route s'articule autour des quatre axes ci-après :

|   | Item  | Observations   | Actions envisagées  | Période       | Objectif                                       | Résultats attendus                   | Indicateurs de réussite             | Personnes/ institutions responsable | Budget alloué en USD |
|---|---|--|---|---------------|--|--------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|----------------------|
|   | <b>Axe 1 :<br/>Cadre juridique et réglementaire</b> |  |   |               |  |                                      |                                     |                                     |                      |
| 1 | Définition de la propriété réelle                   | Analyser la définition proposée par le Secrétariat International | Adapter la définition de la PR et PPE au contexte local (s'inspirer de l'expérience des pays de la sous-région), voir le cas des sociétés cotées en bourse. | Décembre 2016 | Clarification de la notion de propriété réelle | Une définition adoptée par le CNITIE | Pertinence de la définition adoptée | Le CNITIE                           | 0,00                 |

|   |  |   |   |  |   |  |  |   |        |
|---|--|---|---|--|---|--|--|---|--------|
| 2 | Liens entre la Propriété Réelle et les réformes prioritaires de l'Etat | Il n'existe pas un lien clairement affirmé. Toutefois, l'adhésion de la Mauritanie à ce projet confirme sa volonté à intégrer la propriété réelle dans la gouvernance du secteur extractif (pétrole et mines) | Elaboration et approbation de la feuille de route.  | Janvier 2017   | Intégrer la propriété réelle dans les priorités nationales en matière de réforme du secteur extractif     | Intégration de la notion de Propriété Réelle dans les priorités nationales de réforme en matière de gouvernance du secteur extractif | La propriété réelle est intégrée dans les priorités nationales de réforme du secteur extractif | Le Comité National ITIE                                     | 0,00   |
| 3 | Cadre institutionnel pour la divulgation de la PR                      | Il n'existe pas d'obligations relatives à la PR. Cependant une liste d'actionnaires ou un ensemble d'informations sur les entreprises sont exigés pour l'attribution des permis (exploration/exploitation)    | Faire un état des lieux de l'arsenal juridique et réglementaire existant en identifiant les modifications nécessaires pour se conformer à la nouvelle norme (Propriété réelle et Personne Politiquement Exposée). | Lancer une étude sur l'état des lieux (1 <sup>er</sup> trimestre 2017) | Faire des recommandations visant à intégrer la propriété réelle dans l'arsenal juridique et réglementaire | Avoir une idée précise du cadre institutionnel en ce qui concerne la Propriété Réelle  | Les conditions de mise en place du cadre institutionnel sont réunies                           | MPEMi (cadastres minier et pétrolier)                       | 10 000 |
| 4 | Déclaration concernant les PPE <sup>1</sup>                            | Il s'agit d'un nouveau concept qui nécessite d'être étudié en fonction du contexte local et sous régional.  | -Analyser la définition des PPE dans la norme ;<br>-S'inspirer des bonnes pratiques dans les pays ayant adopté la Norme<br>-Adapter la définition des PPE au contexte local ;                                     | A inclure dans l'étude sur les PRP                                     | Lutter contre les conflits d'intérêts   | -La systématisation des déclarations sur les Personnes Politiquement Exposées  | -Les conditions de mise en place d'un cadre de déclaration concernant les PPE sont réunies     | Le Comité interministériel<br><br>Le CNITIE<br><br>Le MPEMi | 0,00   |



<sup>1</sup>Personnes Politiquement Exposées

|   |  |   |  |                               |   |  |   |   |        |
|---|--|---|--|-------------------------------|---|--|---|---|--------|
| 5 | Exploitation de l'Etude PRP/PPE                                      | Les conclusions d'une telle étude sont nécessaires pour la réalisation des étapes ultérieures             | -Analyser et exploiter les conclusions et recommandations de l'étude<br>-Mettre l'étude à la disposition des départements concernés (justice, commerce, MPEMi)   | Juin 2017<br><br>Juillet 2017 | Vulgariser le contenu de l'étude sur la Propriété réelle  | Une appropriation de la problématique de la PR et des questions connexes     | Les recommandations et suggestions sont mises en œuvres sans contraintes quelconque   | Le CNITIE<br><br>Le Secrétaire permanent                    | 0,00   |
| 6 | Mise en œuvre des recommandations de l'étude sur les normes PRP, PPE | Nécessité d'un engagement politique suivi d'une coordination entre les départements concernés             | -Soumettre les recommandations de l'étude au Comité interministériel chargé du suivi de la mise en œuvre de l'ITIE ;<br><br>-Introduire la notion PRP/ PPE dans l'arsenal juridique et réglementaire de façon à prendre en charge la norme PRP et éviter toute possibilité de conflit d'intérêt ;<br><br>-Modification des textes, approbation et promulgation | 2017 à 2020                   | Faire entériner les recommandations de l'étude par le Comité interministériel ;<br>-mettre en œuvre les recommandations de l'étude sur la propriété réelle,<br>-faire en sorte que le droit positif mauritanien intègre la propriété réelle dans son dispositif | Une appropriation de la problématique des PPR, PPE et des questions connexes | Les recommandations et suggestions sont mises en œuvres sans contraintes quelconque   | Le Comité interministériel<br><br>Le CNITIE<br><br>Le MPEMi | 0,00   |
| 7 | <b>Axe 2 :<br/>Renforcement des capacités</b>                        | Nécessité de former les parties prenantes pour une meilleure prise en compte des nouvelles normes PRP/PPE | Prévoir des formations (séminaires et/ou voyages d'étude) sur les normes PRP/PPE, utiliser l'expertise du secrétariat International, la BM, la GIZ et la coopération avec les  | 2017/2018                     | Former et vulgariser les parties prenantes sur les thématiques liées à la propriété réelle  | Bonne compréhension de la problématique de la propriété réelle               | Une appropriation de la problématique de la propriété réelle par les parties prenante | Le CNITIE<br><br>Le Secrétaire permanent                    | 40 000 |



|   |  |  |   |  |  |   |  |  |               |
|---|--|--|---|--|--|---|--|--|---------------|
|   |  |  | pays mettant en place ces normes.   |  |  |   |  |  |               |
| 8 | <b>Axe 3 :<br/>Communication</b>                     | Les PRP/PPE constituent un nouveau concept   | -Organiser des séminaires d'information sur les normes PRP/PPE au profit des parties prenantes (Comité National ITIE, Gouvernement, Entreprises, OSC)<br>-Elargir la disponibilité de l'information au public à travers des publications (documents, liens et...)   | Juillet 2017                             | -faciliter la vulgarisation des questions liées à la propriété réelle<br><br>-favoriser les échanges sur la propriété réelle | Une vulgarisation suffisante de la notion de Propriété Réelle et Personnes Politiquement Exposées | Appropriation des questions liées à la PPR et PPE          | Le CNITIE<br><br>Le Secrétaire permanent<br><br>Le Chargé de communication | 30 000        |
| 9 | <b>Axe 4 ;<br/>Application effective de la norme</b> | Les textes juridiques et réglementaires concernant les PRP/PPE doivent être en vigueur 2020<br><br>L'obligation pour les entreprises de se conformer à la nouvelle norme sur la propriété réelle | - <i>Application des nouvelles normes ITIE PRP/PPE et divulgation des données y afférentes dans les rapports ITIE.</i><br>-Mettre en place une procédure pour la collecte des données.<br>- Prévoir l'accès du public aux données PRP/PPE<br>- <i>Voir la possibilité d'une prise en compte (totale ou partielle) des normes PRP/PPE dans les futurs rapports ITIE (avant 2020)</i> | A partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2020 | -Identification de l'ensemble des personnes détenant des parts ou actions dans les entreprises extractives en Mauritanie     | Entrée en vigueur de l'application  | Les déclarations sur la propriété réelle sont obligatoires | Le CNITIE<br><br>Le MPEMi  | 0,00          |
|   |  |  |   |  |  |   |  | <b>TOTAL</b>   | <b>80 000</b> |



## ANNEXE



### I- Membres de la sous-commission

|   | <b>Nom et prénom</b>        | <b>Titre</b>  | <b>Coordonnées</b>  |
|---|-----------------------------|---|---|
| 1 | M. Djibi Moctar Sow         | Président du Comité National ITIE,<br>Président de la sous-commission | <a href="mailto:Sow1954@yahoo.fr">Sow1954@yahoo.fr</a><br>Tél. (+222) 36 38 19 54                                     |
| 2 | Ahmed Salem Tekrou          | Membre de la sous-commission  | <a href="mailto:astekrou@gmail.com">astekrou@gmail.com</a><br>Tél. (+222) 36 10 01 05                                 |
| 3 | Amhmed Ould Taleb           | Membre de la sous-commission  | <a href="mailto:ahmedotaleb@gmail.com">ahmedotaleb@gmail.com</a><br>Tél. (+222) 22 71 67 67                           |
| 4 | Me Mine Abdoullah           | Membre de la sous-commission  | <a href="mailto:cabmine@yahoo.fr">cabmine@yahoo.fr</a><br>Tél. (+222) 22 49 47 70                                     |
| 5 | Mohamed Abderrahamane Boyah | Membre de la sous-commission  | <a href="mailto:m.a.boyah@snim.com">m.a.boyah@snim.com</a><br>Tél.: 36 17 14 40                                       |
| 6 | M. Ba Papa Amadou           | Rapporteur de la sous-commission                                      | <a href="mailto:Regulatoryimpactanalysis@gmail.com">Regulatoryimpactanalysis@gmail.com</a><br>Tél. (+222) 48 61 09 64 |

### II- Points focaux au niveau du MPEMi

|   | <b>Nom et prénom</b>     | <b>Titre et Direction</b>               | <b>Coordonnées</b>  |
|---|--------------------------|---|---|
| 1 | Sid' Ahmed Bouderballah  | Point focal Mine, cadastre minier       | <a href="mailto:sbouderballa@yahoo.fr">sbouderballa@yahoo.fr</a><br>Tél. (+222) 46 99 15 22 |
| 2 | Oum Kelthoum Mint Jeireb | Point focal Pétrole, cadastre pétrolier | <a href="mailto:oumaj@yahoo.fr">oumaj@yahoo.fr</a><br>Tél. (+222) 26 24 55 56               |



### III- Sigles

- **BM** : Banque Mondiale
- **CNITIE** : Comité National de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives
- **GIZ** : Deutsche Gesellschaft Für International Zusammenarbeit/ Coopération internationale allemande
- **MPEMi** : Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines
- **OSC** : Organisations de la Société Civile
- **PR** : Propriété Réelle
- **PPE** : Personnes Politiquement Exposées